

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Dans ce numéro

Les nouveaux devis de la formation générale
Quels enjeux pour les profs ?



page 2

Budget 2010 :

« Plus de taxes et de tarifs pour moins de services », selon l'Institut



de recherche et d'information socio-économiques (IRIS)

page 2

De (trop) généreuses primes au rendement pour nos directions de cégep?

Alors que les organisations syndicales tentaient, dans le cadre des dernières négociations de leur convention collective, d'obtenir un certain rattrapage salarial, plusieurs cadres du réseau collégial et des commissions scolaires recevaient des primes au rendement.

page 4

Un code d'éthique au cégep : pour quoi faire?

Pour éviter des dérives dans l'application de procédures ou règles on en est rendu



à exiger des cégeps qu'ils se dotent de codes d'éthique. Sont-ils nécessaires?

page 4

Quelque chose comme un petit gouvernement

Sept ans de pouvoir libéral au Québec

Incompétence, improvisation, arrogance, manque de transparence et d'éthique et appauvrissement de la population caractérisent en bonne partie les sept années au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Charest.



Mario Beauchemin
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

La crise dans les centres de la petite enfance (CPE), les tergiversations dans le dossier de la centrale du Suroît et de celui de l'emplacement du CHUM, l'incapacité à composer avec la grève étudiante et la crise à Kanesatake, le financement des écoles privées juives, le référendum sur les défusions municipales, le projet de privatisation d'une partie du Parc national du Mont-Orford et l'absence de leadership dans le dossier des accommodements raisonnables, témoignent avec éloquence de l'inaptitude, de l'incompétence et de l'improvisation du gouvernement Charest pendant son premier mandat.

Avec arrogance, le gouvernement libéral a aussi adopté au cours de cette période, par une utilisation abusive de la procédure du bâillon, de nombreuses lois qui limitent l'exercice de certaines libertés publi-



Piquetage au Cégep de Bois-de-Boulogne le 24 mars dernier à l'occasion d'une semaine d'action menée par les syndicats de la FEC-CSQ afin d'obtenir un règlement satisfaisant

nomination des juges) et la ministre Courchesne a modifié unilatéralement le calendrier scolaire.

Depuis sept ans, le gouvernement Charest contribue aussi à l'appauvrissement général de la population. Au cours de son premier mandat, le PLQ a augmenté les tarifs d'électricité de plus de 11 % et ceux du transport en commun dans les régions urbaines de 18 %. Il a haussé le paiement maximal de l'assurance médicament de 25 % entre 2003 et 2006 et a transformé

mies » de 44 millions de dollars par année. Le gouvernement Charest a également maintenu l'écart qui existe entre les particuliers et les entreprises au sujet de la contribution aux recettes totales de l'État.

Le budget présenté par le ministre Raymond Bachand en mars dernier accentuera lui aussi la paupérisation de la population. En fait, le poids de l'augmentation des revenus du gouvernement repose sur le dos des contribuables qui devront assumer une part quatre fois plus grande que celle des entreprises. Ainsi, le gouvernement augmente la taxe de vente du Québec et la taxe sur l'essence, impose une contribution fixe pour financer le système de santé, jongle avec l'idée de mettre en place un ticket modérateur, hausse les tarifs d'électricité et les frais de scolarité. En outre, alors que les contribuables verront leur contribution croître, le gouvernement Charest réduit l'augmentation de ses dépenses à 2,9 % cette année et à 2,2 % l'an prochain, alors que la moyenne annuelle des dernières années était de 4,8 %. Ce qui aura inévitablement de graves conséquences sur la qualité des services publics et sur les conditions de travail de celles et ceux qui y travaillent. Un budget réelle-

ment courageux aurait mis sur une réforme majeure de la fiscalité (révision de la fiscalité des particuliers et des entreprises, et questionnement des privilèges fiscaux consentis aux contribuables les plus fortunés et aux entreprises) et sur une véritable redistribution de la richesse.

Pendant la campagne électorale de 2003, le PLQ promettait de régler les problèmes qui affligent le réseau de la santé au Québec. Depuis quelques mois, Jean Charest et sa ministre de l'Éducation clament sur tous les toits que l'avenir du Québec passe par l'augmentation du niveau de scolarité de la population et la lutte au décrochage. Des paroles vides de sens, qui ne résistent pas à l'analyse des différents dépôts patronaux aux tables de négociations des réseaux de la santé et de l'éducation, où il n'y est question, en réalité, que de récupérations et d'extension du droit de gérance des employeurs.

Selon plusieurs observatrices et observateurs attentifs de la scène politique québécoise, le gouvernement libéral actuel dirigé par Jean Charest apparaît, après sept ans au pouvoir, comme étant l'un des plus néfastes pour le Québec depuis les trente-cinq dernières années.



Lancement de « l'opération roulotte » à l'occasion de la fin du décret au Cégep de Rimouski

ques. Le PLQ a modifié la Loi sur les CPE et autres services de garde à l'enfance en interdisant aux salariés de se syndiquer. Il a aussi nié le droit d'association des ressources intermédiaires dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il a forcé la fusion des accréditations syndicales dans ce même secteur. Les Libéraux ont modifié l'article 45 du Code du travail afin de faciliter le recours à la sous-traitance. Enfin, personne n'a oublié l'adoption de la loi spéciale (Loi 43) le 15 décembre 2005 et les mesures répressives qui l'ont accompagnée jusqu'au 31 mars 2010.

Depuis la réélection du PLQ le 8 décembre 2008, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée : le gouvernement Charest n'a pas encore nommé un commissaire à l'éthique, des députés libéraux flirtent avec le conflit d'intérêts, la ministre Saint-Pierre n'a toujours pas de solutions à proposer au problème des écoles passerelles, un voile d'opacité entoure le financement du PLQ (construction, garderies privées,

des bourses étudiantes en prêts. Il a imposé des compressions à l'aide sociale qui génèrent des « écono-

Vie syndicale

Un 19^{ième} Congrès de la FEC sous le signe du Renouveau...

Conciliation famille-travail, nouvelles technologies, petites cohortes, etc., nombreux sont les thèmes que nous aurons pu retenir pour le 19^{ième} Congrès de notre Fédération. Comme l'a démontré le *Portrait de la profession enseignante*, plusieurs sphères de notre travail enseignant ne sont malheureusement pas suffisamment reconnues.



Nadine Bédard-St-Pierre
Conseillère au bureau exécutif de la FEC et enseignante en science politique au Cégep de Sainte-Foy

Il y a trois ans, le Congrès de la FEC-CSQ s'était intéressé à l'aspect rétrograde des nouvelles formes de gestion publique et à leurs impacts sur notre profession et notre action syndicale. Avec l'arrivée de nouveaux syn-

dicats à la fédération et compte tenu des préoccupations grandissantes au sujet de la diversité de la population étudiante, le Congrès de cette année se fera plutôt sous le signe du renouveau.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que la FEC-CSQ prépare ce Congrès qui se tiendra du 8 au 10 juin prochain au Manoir St-Castin de Lac-Beauport à Québec. La réflexion, l'échange, le débat et la prise de décision en vue d'orienter l'action de notre Fédé-

> suite à la page 3

Révision des statuts et règlements à l'occasion du 19^{ième} Congrès de la FEC-CSQ

Pour garantir la stabilité

Pourquoi revoir les statuts? Tout simplement parce que la vie change tout comme la FEC, il est donc nécessaire d'élaborer une structure qui garantira la stabilité de l'organisation en révisant son fonctionnement à la lumière des réalités nouvelles.



Nicole Campeau
Conseillère aux relations
du travail FEC-CSQ

Lors du Congrès de la FEC-CSQ en juin prochain, les déléguées et délégués devront revoir les statuts de la Fédération. Un comité temporaire des statuts, élu par le Conseil général, a pris les premières initiatives d'examiner les textes adoptés en juin 2004 et de présenter des recommandations précises.

Les enjeux

Dans un premier temps, les membres du comité temporaire des statuts ont procédé à une actualisation des textes et à un réaménagement des articles selon le cas.

Par la suite, des discussions nous ont permis de dégager certaines pistes de modifications qui seront soumises aux membres :

- **PRÉCISER** les définitions de la double majorité et de la majorité simple;
- **RÉVISER** la taille des délégations et le quorum au Congrès ainsi que dans les autres instances;
- **ACTUALISER** les titres des officiers du Bureau exécutif, préciser leurs fonctions ainsi que la durée de leur mandat;
- **MODIFIER** le processus électoral et;
- **REPENSER** la durée des mandats des membres du Bureau exécutif.

Un exercice démocratique

Un processus démocratique de révision des statuts prend un certain temps, c'est pourquoi plusieurs rencontres du Conseil général de la FEC ont été néces-

saires afin de finaliser un cahier comprenant les recommandations du comité temporaire des statuts, mais également les recommandations des syndicats locaux et des comités de la Fédération. Ces recommandations seront colligées dans un « cahier de recommandations » et c'est lors du Congrès que les déléguées et délégués en débattront et adopteront les nouveaux statuts.

Parce que la force d'une organisation syndicale dépend aussi de sa capacité à revoir sa gouvernance, nous pouvons penser que la FEC sortira plus forte de cet exercice démocratique.

La refonte des statuts et règlements : un processus sérieux, oui, mais loin d'être ennuyeux!

Comité temporaire des statuts

À la suite de l'adhésion de six nouveaux syndicats à la FEC-CSQ à l'automne 2010, le Conseil général a décidé de mettre en place un comité temporaire chargé de proposer des modifications aux statuts. Ce comité est composé de :

- **Mario Beauchemin**, président de la FEC-CSQ
- **Georges Lebel**, président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski
- **Pierre Girouard**, membre de l'exécutif du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sorel-Tracy
- **Sébastien Paradis**, membre de l'exécutif du Syndicat des professeurs du Cégep de Sainte-Foy
- **Nicole Campeau**, conseillère aux relations du travail à la FEC-CSQ

Un 19^{ième} Congrès de la FEC sous le signe du Renouveau...

ration pour le prochain triennat, voici ce à quoi certaines et certains parmi vous seront conviés.

Renouveau chez nos étudiantes et étudiants

C'est sous le thème *Notre action syndicale et professionnelle face à la diversité de la population étudiante* que se déroulera ce 19^{ième} Congrès. Pour plusieurs, la thématique retenue s'imposait d'emblée : hétérogénéité croissante des parcours et acquis scolaires, renouveau pédagogique, plus grande diversité culturelle à l'intérieur des salles de classe pour certains collèges, mais aussi augmentation effarante du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des troubles graves d'apprentissage, de comportement ou de santé mentale (dans le jargon technocratique inimitable de nos administrations de collèges, elles et ils portent l'épithète de « clientèles émergentes », vous les aurez reconnus...). Si cette diversité de la population étudiante amène de nouveaux besoins particuliers auxquels les collèges se doivent de répondre, à titre d'enseignantes et d'enseignants, nous sommes plusieurs à nous demander jusqu'où sommes-nous interpellés? Quels rôles doit-on jouer? Quelles incidences ont ces nouveaux profils étudiants sur la pratique de notre profession? Mais aussi, quelle voie doit emprunter notre action syndicale face à ces transformations? Il ne fait aucun doute que cette thématique saura susciter l'intérêt de plusieurs d'entre vous!

Renouveau chez nos membres

Ce 19^{ième} Congrès en sera un également bien spécial puisque depuis l'automne dernier, la FEC compte six nouveaux syndicats en ses rangs. C'est donc avec un grand plaisir

XIX^{ième} Congrès de la FEC-CSQ



Notre action syndicale et professionnelle
face à la diversité de la population étudiante

Les 8, 9 et 10 juin 2010
Manoir St-Castin, Lac-Beauport, Québec



> suite de la page 1

quant aux actions à venir de la Fédération.

Renouveau dans nos règles et pratiques syndicales

Bien évidemment, à la FEC, l'arrivée de nouveaux syndicats membres impliquait aussi de nous interroger sur les pratiques et les règles qui régissent notre vie syndicale fédérative. À cette fin, un comité de réflexion sur les statuts et règlements fut créé et s'est réuni à plusieurs reprises ce printemps. Sa composition, soit deux membres de l'ancienne FAC, deux membres de l'ancienne FEC, traduit bien l'objectif que nous avons ouvertement affiché au moment de la campagne d'affiliation, soit permettre la mise en commun des pratiques et règles respectives des deux fédérations et mettre au jeu des propositions qui permettraient de tenir compte d'éléments issus des deux cultures fédératives en vue d'une intégration harmonieuse. Nous pensons que les recommandations qui seront soumises aux déléguées et délégués du Congrès respectent cet esprit d'ouverture et de dialogue puisqu'elles auront préalablement fait l'objet de discussions dans chacune de nos treize assemblées syndicales.

Vous l'aurez compris, le Congrès de notre Fédération, c'est le moment idéal pour prendre un temps d'arrêt et réfléchir à notre vie syndicale, mais c'est aussi et surtout l'occasion pour vous de prendre part à une activité syndicale moins formelle qu'une assemblée générale dans un cadre agréable!

Bon Congrès à toutes et tous!